

**VILLE
DE
NYONS**

Extrait du registre des arrêtés du maire du 07/04/2023

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 56 - 23

Objet : TRAVAUX SUR VOIRIE : 44 avenue Henri Rochier

Nous, Pierre COMBES, maire de Nyons,

Vu le Code de la Route et ses décrets subséquents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le titre I, Police, du Livre II de la deuxième partie,

Vu les arrêtés n° 74 et 75 du 07 juin 1971 et les additifs s'y rapportant, réglementant la circulation et le stationnement,

Vu la demande présentée par l'entreprise SARL VIAL et FILS – 26110 CONDORCET ayant pour objet la démolition du bâtiment au 44 av. Henri Rochier et la reconstruction d'une résidence (N° Permis : 026 220 21N 0006 – SAS Saint Vincent Sud).

Considérant qu'il appartient au Maire d'exercer la police de la circulation et du stationnement sur les routes nationales, départementales et les voies de communication à l'intérieur de l'agglomération.

Arrêtons

Article 1 : *l'entreprise SARL VIAL et FILS est autorisée à effectuer les travaux décrits ci-dessus :*

- **44 avenue Henri Rochier du 17/04/2023 au 28/06/2023**
- *Les travaux se feront par demi-chaussée avec mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores.*
- *L'entreprise doit déposer et restituer au Département la borne kilométrique PK138 (RD 538)*
- *La pose d'une clôture de chantier sur 25 ml, sur toute la longueur du stationnement devra être mise en place.*
- *L'entreprise se chargera de la mise en place d'une déviation piétons sécurisée face au N° 40.*
- *Les accès et les sorties des véhicules de chantier se feront uniquement par la voie de circulation en direction de la route de Montélimar.*
- *Pendant toute la durée des travaux l'arrêt Nyons Bus – Maison de santé (ligne 4) est supprimé.*
- *Installation d'une grue (cf plan ci-joint)*

Article 2 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (art. R 417-10 du code de la route) sur l'ensemble du chantier.

Article 3 : Le pétitionnaire doit veiller à ce que l'installation ménage un couloir minimum de 3 m de largeur et de 3 m 50 de hauteur pour l'intervention des véhicules de secours.

Il préservera également selon les règles de sécurité en vigueur la circulation piétonne et automobile ainsi que l'accès aux habitations et aux commerces.

Le pétitionnaire devra mettre en place, de jour comme de nuit, sous sa responsabilité et à ses frais, la signalétique complète et la protection du chantier.

Article 4 : Pendant la durée des travaux, l'entreprise facilitera l'accès des véhicules de ramassage des ordures ménagères. En cas d'impossibilité, l'entreprise veillera à regrouper les ordures ménagères en extrémité de chantier.

Article 5 : Le demandeur devra mettre en place, de jour comme de nuit, sous sa responsabilité et à ses frais, la signalisation complète et la protection du chantier, au moins sept jours francs avant la date d'intervention, sous peine d'engager sa responsabilité en cas d'accident. Au minimum, elle devra comporter un panneau type AK 5 (travaux) et un panneau type AK 14 (autres dangers) plus éventuellement les panneaux type B 15 et C 18 (sens prioritaires). La nuit, les chantiers tant sur la chaussée que sur trottoir devront être obligatoirement éclairés par des ampoules de couleur blanche non éblouissantes ou par toute autre moyen équivalent.

Article 6 : Le permissionnaire veillera à assurer la propreté des voies empruntées par ses véhicules, avec des procédés mécaniques ou manuels.

Article 7 : En cas d'intervention de l'astreinte de la ville de Nyons pour assurer la sécurité aux abords du chantier, cette prestation sera facturée selon les tarifs en vigueur votés par le conseil municipal.

Article 8 : Un accès piétons sécurisé de 1.40m minimum sera maintenu en permanence. Pendant les différentes phases des travaux, des rampes stables devront être mises en place par le permissionnaire afin de pouvoir accéder aux commerces et aux habitations.

Article 9 : Prescriptions techniques.

- Se reporter au plan d'installation de chantier ci-joint.

Article 10 : La ville de Nyons se garde le droit de modifier ou d'annuler le présent arrêté si l'un des ses articles n'est pas respecté ou que la circulation l'impose.

Article 11 : M. le Directeur Général des Services, M. le capitaine commandant la compagnie de Nyons, le Chef de Service de Police Municipale, les Services Techniques municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Fait à Nyons, le 07/04/2023

Le Maire,

Pierre COMBES



PLAN D'INSTALLATION Chantier Démolition N° 44 Avenue H.ROCHIER



Bâtiment à démolir

déviaton piétons

ENTREE-SORTIE
CHANTIER

déviaton piétons

Traversée piétonne
provisoire à faire

Zone chantier 70 m²
fermébarrière Héras
avec portail d'entrée
chantier

circulation alternéepar
feu tricolore

Échelle 1: 500

0 10 m

Le 06/04/2023



III ENPRISE DES TRAVAUX
 AV 44 Avenue Henri Rodier
 PLACES STATIONNEMENT
 SUPPLÉMENTAIRES
 ENPRISE SUR VOIE +
 VOIE DE LA D538

■ PASSAGE PIÉTON CONCEVUE
■ PASSAGE PIÉTON PROVISOIRE
 MARQUAGE SÈCHE.
● (E) FEUX ATERNA (500W)
▨ FERMETURE PAR COSTUMES VERTS
 SUR LE TERRAIN (LUXURIT)

Marn Christine Suzanne
 Ferme Temporairement
 Evasion Coiffure
 École de VTT
 Baromes Bike
 Rasclard-Valayer Hélène
 Avenue Henri Fochier
 Morn Emmanuel



RAPPORT de VERIFICATION

Intervention Réalisée / Type : V 01		Etablissement : Raison Sociale :
Affaire N° : Vérification Lieu : Date : Intervenant : Registre	23/115 Semestrielle Chantier Mirabel les Baronnie 28/03/2023 Mr ANDRE Signé	VIAL Fils BATIMENT Quartier La Bégude 2405 Route des Caritat 26110 CONDORCET


ALCS Assistance Levage Contrôle Sécurité
Christophe ANDRE
35, Chemin des Sureaux - 26300 CHATUZANGE LE GOUBET
Tél 04 75 45 30 01 - Fax : 06 76 13 02 60
Fax 04 75 71 42 05
N° SIRET : 513 316 158 00015

APPAREIL VERIFIE

GRUE A MONTAGE RAPIDE A POSTE FIXE		
Constructeur - Type et N°	Année	Capacité
POTAIN IGO 50 N° 613481	2019	1000 kgs à 40 m 4000 kgs à 13 m
Epreuves Réglementaires / Date : 2019	H. De Levage	Equipement
Essais à Charge Nominale / Date : 28/03/2023	23 m environ	Crochet/flèche 40 m

RESULTATS et OBSERVATIONS

Visa	<p>Conformément aux prescriptions de l'Arrêté du 01/03/2004 (conditions de vérification) :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'APPAREIL A SUBI AVEC SUCCES LES ESSAIS DE LEVAGE ET DE FONCTIONNEMENT - L'APPAREIL PRESENTE UN ETAT DE CONSERVATION SATISFAISANT sur les parties normalement visibles et accessibles. <p>TOUTEFOIS</p> <ul style="list-style-type: none">- Manque le tableau de levage des charges – à remettre.
------	---



ASSISTANCE LEVAGE CONTROLE ET SECURITE
 35 Chemin des Sureauux 26300 CHATUZANGE LE GOUBET
 Tél : 04 75 45 30 01 - Fax : 04 75 71 42 05 - Mobile : 06 76 13 02 60

Mail : ocemat.alcs@yahoo.fr

SAS au capital de 10000 € - RCS Romans B N° 513316158

GRUE A MONTAGE RAPIDE A POSTE FIXE

<i>Constructeur - Type et N°</i>	<i>Année</i>	<i>Capacité</i>
POTAIN IGO 50 N° 613481	2019	1000 kgs à 40 m 4000 kgs à 13 m

INSTALLATION de L'APPAREIL et des VOIES

<i>Voie de roulement</i>	* La voie de roulement et les lests doivent être réalisés suivant les prescriptions du constructeur.
<i>Aspect</i>	sans objet)
<i>Constitution des assises</i>	sans objet)
<i>Niveau-parallélisme</i>	sans objet) grue utilisée à poste fixe
<i>Butoirs-positionnement</i>	sans objet)
<i>Dispositif atténuant les chocs</i>	sans objet
<i>Chasse-pierres</i>	sans objet
<i>Lest de base</i>	tournant (28440 kgs)
<i>Constitution</i>	blocs béton en place (12 x 1900 kgs + 2 x 2820 kgs)
<i>Arrimage</i>	bien réalisé (grue à poste fixe)
<i>Lest de contreflèche</i>	
<i>Constitution</i>	sans objet
<i>Protection contre action vent</i>	anémomètre : en place – bon fonctionnement lors des essais
<i>Mise en girouette</i>	réalisée : bon fonctionnement
<i>Moyens calage/amarrage</i>	réalisée par 4 vérins à vis mécaniques : en état
<i>Espace libre de 60 cm</i>	respecté à ce jour
<i>Voisinage de lignes électriques</i>	sans lignes B.T. à proximité à ce jour

CHARPENTE - ASSEMBLAGES

<i>Aspect - Structures</i>	sans défaut apparent
<i>- Tirants/Haubans</i>	sans défaut apparent sur parties visibles
<i>Accès pour entretien</i>	ceinture de sécurité à tenir à disposition

POSTE de COMMANDE

<i>Cabine - Constitution</i>)
<i>- Visibilité</i>)
<i>- Accès</i>) sans objet (commande par boîte à boutons depuis le sol – type RADIO)
<i>- Chauffage</i>)
<i>- Extincteur</i>)
<i>Organes de service</i>	
<i>- Identification</i>	réalisée
<i>- Retour au point neutre</i>	assuré
<i>- Action involontaire</i>	protection assurée
<i>Avertisseur de manœuvre</i>	bon fonctionnement
<i>Toit de protection</i>	sans (port du casque obligatoire)
<i>Arrêt d'urgence</i>	en place : bon fonctionnement

PRESCRIPTIONS DIVERSES

<i>Protection - organes mobiles</i>	réalisée
<i>- contre chute objets</i>	réalisée
<i>Tableau des charges/grue</i>	en place
<i>- au poste de commande</i>	en place
<i>Consignes de sécurité</i>	affichées



ASSISTANCE LEVAGE CONTROLE ET SECURITE
 35 Chemin des Sureauux 26300 CHATUZANGE LE GOUBET
 Tél : 04 75 45 30 01 - Fax : 04 75 71 42 05 - Mobile : 06 76 13 02 60

Mail : ocmat.ales@yahoo.fr

SAS au capital de 10000 € - RCS Romans B N° 513316158

GRUE A MONTAGE RAPIDE A POSTE FIXE

<i>Constructeur - Type et N°</i>	<i>Année</i>	<i>Capacité</i>
POTAIN IGO 50 N° 613481	2019	1000 kgs à 40 m 4000 kgs à 13 m

MOUVEMENT DE LEVAGE

<i>Mécanismes</i>	sans défaut notable
<i>Dispositif de freinage</i>	automatiquement serré - efficace aux épreuves
<i>Contrôle descente charges</i>	sous contrôle moteur
<i>Limiteur de course</i>	HAUT : bon fonctionnement
<i>Limiteur de charge</i>	bon fonctionnement sous charge de 4 T en 4 brins
<i>Limiteur de couple</i>	bon fonctionnement sous charges d'épreuves
<i>Câble - Type, diamètre, compos</i>	anti giratoire - d : 9 mm - 17 torons
- <i>Aspect</i>	bon état apparent
- <i>Charge rupt-mouflage</i>	estimée 7 t - 4 brins maxi
<i>Attestation (NFX51001)</i>	non
- <i>Coef. D'utilisation (ku)</i>	sup à 6 - conforme
- <i>Attaches accessibles</i>	bien réalisées
<i>Tambour - Aspect</i>	bon
- <i>Rapport D/d</i>	mini 360/10 - sup à 20 - conforme
- <i>Dépassement flasques</i>	sup à 2 d
- <i>Tours morts</i>	sup à 3 à ce jour
<i>Poules - Aspect</i>	bon
- <i>Rapport D/d</i>	mini 240/10 - sup à 22 - conforme
- <i>Garde-câble</i>	en place
<i>Moufle - Protection</i>	réalisée
- <i>Préhension</i>	par maillons de chaîne
<i>Crochet - Modèle</i>	simple avec linguet de sécurité
- <i>Aspect</i>	bon

MOUVEMENT DE DISTRIBUTION (chariot)

<i>Mécanismes</i>	bon état
<i>Dispositif de freinage</i>	automatiquement serré - efficace aux épreuves
<i>Limiteur de course</i>	bon fonctionnement
<i>Amortisseurs</i>	en place
<i>Limiteur de couple</i>	bon fonctionnement lors des épreuves
<i>Câbles/Attaches</i>	Type : croisé - d : 6 mm - 6 Torons - Attaches : bien réalisées

MOUVEMENT D'ORIENTATION

<i>Mécanismes</i>	sans défaut notable
<i>Dispositif de freinage</i>	à serrage commandé - efficace lors des épreuves
<i>Limiteur de course</i>	sans objet (pas de zone d'interférence)

MOUVEMENT DE TRANSLATION

<i>Mécanismes</i>)
<i>Dispositif de freinage</i>) sans objet (grue à poste fixe)
<i>Limiteur de course</i>)

INSTALLATION ELECTRIQUE

<i>Câble d'alimentation</i>	Type : souple (HO7RNF) Aspect : bon
<i>Coupure générale verrouillable</i>	Effort mécanique : sans (grue à poste fixe)
<i>Protection pièces nues</i>	réalisée avec verrouillage mécanique
<i>Mise à la terre</i>	réalisée par 4ème conducteur + mise à la terre spéciale grue réalisée



ASSISTANCE LEVAGE CONTROLE ET SECURITE
35 Chemin des Bureaux 26300 CHATUZANGE LE GOUBET
Tél : 04 75 45 30 01 - Fax : 04 75 71 42 05 - Mobile : 06 76 13 02 60

Mail : ocemat.alcs@yahoo.fr

SAS au capital de 10000 € - RCS Romans B N° 513316158

GRUE A MONTAGE RAPIDE A POSTE FIXE

Constructeur - Type et N°	Année	Capacité
POTAIN IGO 50 N° 613481	2019	1000 kgs à 40 m 4000 kgs à 13 m

EPREUVES REGLEMENTAIRES

Réalisés en application des prescriptions de l'Arrêté du 01/03/2004

COMPLEMENT DESCRIPTIF

- Grue à tour à montage rapide, montée sur poste fixe.
- Commandes par boîtier mobile, type RADIO, depuis le sol seulement + commandes par boîtier de commande avec fil

TABLEAU DES CHARGES

Rep	Portée (m)	Charge (kg)	Position de l'appareil	Flèche (m)	Hauteur (m)	Position de la charge
1	40	1000	Mouflage 4 brins DM	40	23	Rotation totale
2	13	4000		40	23	

EPREUVES STATIQUES

Rep	Surcharge %	Charge utilisée (kg)	Durée (h)	Constatations
1	0	1650 kgs de charge à 29,10 m de portée	1	Bonne stabilité de l'appareil Pas de déformation permanente constatée

EPREUVES DYNAMIQUES

Rep	Surcharge %	Charge utilisée (kg)	Mouvements éprouvés	Constatations
1	0	1650 kgs de charge à 29,10 m de portée	Tous mouvements possibles	Bon comportement des divers mécanismes, freins et organes de sécurité.
2				Bon fonctionnement du limiteur d'orientation

CONCLUSION DES EPREUVES

L'appareil a subi sans défaillance, les épreuves statiques et dynamiques. Bonne efficacité des dispositifs de sécurité (freins, limiteurs de course, couple et charge) Bon fonctionnement des limiteurs de course, couple et charge.
--